



20 janvier 2026

245

> Médecins spécialistes en anatomo-pathologie

Validation rétroactive de la charge professionnelle pour 2023

Les travaux de validation rétroactive de la charge professionnelle des médecins spécialistes en anatomo-pathologie pour l'année 2023, en application de l'article 4 de l'[Addendum 2 du Manuel des médecins spécialistes – Services de laboratoire en établissement](#), sont terminés.

Cette validation pourrait engendrer le versement d'un montant forfaitaire additionnel ou la récupération d'une partie des honoraires que vous avez reçus, selon que la charge professionnelle accomplie est supérieure ou inférieure à votre charge anticipée.

Nous verserons d'abord les montants forfaitaires additionnels aux médecins dont la charge professionnelle accomplie est supérieure à la charge anticipée pour laquelle ils ont été rémunérés. Par la suite, les honoraires seront récupérés pour les médecins dont la charge accomplie est inférieure à celle anticipée.

Tous les montants versés ou récupérés sont validés par les parties négociantes. Communiquez avec votre fédération pour toute question relative à votre dossier.

Pour plus de détails sur l'*Addendum 2* (charge professionnelle annuelle, facturation, validation rétroactive, etc.), consultez la page [Anatomo-pathologie](#) de notre site Web.

Rappel

Il est important de bien suivre l'évolution de votre pratique en consultant l'état de situation qui vous est acheminé toutes les deux semaines par messagerie sécurisée pour éviter des écarts significatifs entre votre charge professionnelle accomplie et votre charge anticipée.

c. c. Agences de facturation commerciales
Développeurs de logiciels – Médecine

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel

www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)